

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

Nombre de
membres du
conseil : 26
En exercice : 26
Qui ont pris part à
la réunion 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET,
Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE,
Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier
CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT,
Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL,
Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Date de
convocation :
11 février 2026

Étaient absents : 4

Valérie BIDEI, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume
GIRARDI

Objet de la
délibération

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDEI à Monsieur Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

DOMAINE ET
PATRIMOINE
-

Approbation
statuts SITS

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Syndicat
Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-
Marie à l'obligation règlementaire d'adopter des statuts définissant
les règles de fonctionnement du S.I.T.S et de le présenter à
l'Assemblée délibérante en application de l'article L. 5211-20 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_14-DE
Reçu le 03/03/2026

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- APPROUVE les statuts élaborés par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Michèle BEUTON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

AR Prefecture047-214700049-20260224-2026 14-DE
Recu le 03/03/2026

047-254701436-20251204-2025 228-DE

Département de
Lot-et-Garonne

Délibérations du Syndicat

Extrait du registre des

Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de
Port-Sainte-Marie

Arrondissement d'Agen

Séance du : Jeudi 4 décembre 2025

Siège : AIGUILLON

Delib 2026-14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Théophile de Viau 47190 Aiguillon sous la présidence de Monsieur Alain LAFON.

Nombre de conseillers : 66**en exercice : 33****suppléants : 33****Présents : 19****Votants : 18****Pouvoir (valide): 1****Etaient présents :**

Alain LAFON (Aiguillon), Chantal GAREZ (Buzet sur Baise), Christophe DOMANGE (Clairac), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Chantal BORDERIE (Feugarolles), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), Philippe LAGARDE (Lusignan-Petit), André MESSINES (Monheurt), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Céline MOLINIE (Puch - d'Agenais), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Colette VISINTIN (Saint-Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mélanie LEGER (Verteuil d'Agenais).

Pouvoirs de vote :

Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet) à Sylvie SORESSI (Lacépède),

Date de convocation :

24 novembre 2025

**Objet : Rattachement de la
Commune de Hautevignes**

Etaient absents : Michèle BEUTON (Aiguillon), Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Morgane TESTA (Bazens), Fabrice PRINCIC (Bourran), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Debora GODARD (Calonges), Cédric LEROY (Caubeyres), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Philippe MAZERES (Clairac), Nathalie BACARISSE (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Marion PUYSEVERT (Lagarrigue), Hélène TONON- MARTINAUD (Lusignan-Petit), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Alexandre JEAN (Prayssas), Sonia BENASSY (Prayssas), Carène PORTETS (Razimet), Emilie HUGER (Saint-Laurent), Karine FARINA (Saint-Léger), Alain BALDET (Saint-Léon), Eric DEMARIA (Saint-Sardos), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne), Françoise BERTRAND (Verteuil d'Agenais).

Etaient excusés : Corinne ELLAM (Ambrus), Mireille ROSSI (Bruch), Annie THOREL (Bazens), Isabelle BISETTO (Bruch), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Martine GIBARROUX (Calonges), Sylvie BISETTTO (Clermont-Dessous), Aurélien FROMENTE (Galapian), Patricia GONOD (Galapian), Stéphanie BORTOLANZA (Frégimont), Myriam MARMIE (Frégimont), Martine RIEUCROS (Lacépède), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Magali FORABOSCO (Montesquieu), Damien POITE (Nicole), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne), Mauricette GERON (Saint-Léon), David LAGARDE (Saint-Laurent), Romain MASSIN (Saint-Salvy), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet), Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet).

Formalité de publicité
le 10 décembre 2025

N'étaient pas représentées les communes de : Ambrus, Bazens, Bourran, Bruch, Calonges, Caubeyres, Frégimont, Galapian, Nicole, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint-Laurent, Saint-Léon, Saint-Pierre de Buzet, Thouars sur Garonne.

Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Rattachement de la Commune de Hautevignes

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment les articles l'article L5211-18, L5211-20;

**Fait et délibéré les jour, mois et
an que dessus.**

Monsieur le président informe le comité que suite à la dissolution du Syndicat des transports scolaires de Tonneins, la commune de Hautevignes souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port - Sainte - Marie.

Pour copie conforme.

Monsieur le président expose au comité que, par délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2025, la Commune de Hautevignes :

- sollicite son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie, organisateur secondaire,

DELIBERATION 2025 - 228

Monsieur le président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur ces

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_14-DE

Reçu le 03/09/2026

047-254701436-20251204-2025_228-DE

Reçu le 03/12/2025

demandes d'adhésion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Hautesvignes,

APPROUVE le nouveau projet de statuts annexé à la délibération

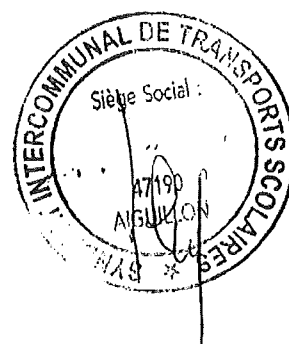
La présente délibération accompagnée du projet de statuts sera notifiée à toutes les communes membres qui auront un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Hautesvignes et sur le projet de statuts à défaut leur avis sera réputé favorable.

De même, elle sera notifiée à la commune de Hautesvignes qui aura 3 mois pour se prononcer sur le projet de statuts et le règlement intérieur du syndicat, à défaut leur avis sera réputé favorable.

La secrétaire
Mme Isabelle DE-LONGHI



Le Président,
Mr Alain LAFON



AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026 14-DE

Reçu le 03/03/2026

047-254701436-20251204-2025 229-DE

Reçu le 09/12/2025

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Département de
Lot-et-Garonne

Séance du : Jeudi 4 décembre 2025

Siège : AIGUILLON

Arrondissement d'Agen

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Théophile de Viau 47190 Aiguillon sous la présidence de Monsieur Alain LAFON.

Etaient présents :

Alain LAFON (Aiguillon), Chantal GAREZ (Buzet sur Baise), Christophe DOMANGE (Clairac), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Chantal BORDERIE (Feugarolles), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), Philippe LAGARDE (Lusignan-Petit), André MESSINES (Monheurt), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Céline MOLINIE (Puch - d'Agenais), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Colette VISINTIN (Saint-Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mélanie LEGER (Verteuil d'Agenais).

Nombre de conseillers :

66

en exercice : 33

suppléants : 33

Présents : 19

Votants : 18

Pouvoir (valide) : 1

Pouvoirs de vote :

Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet) à Sylvie SORESSI (Lacépède),

Etaient absents : Michèle BEUTON (Aiguillon), Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Morgane TESTA (Bazens), Fabrice PRINCIC (Bourran), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Debora GODARD (Calonges), Cédric LEROY (Caubeyres), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Philippe MAZERES (Clairac), Nathalie BACARISSE (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Marion PUYSEVERT (Lagarrigue), Hélène TONON- MARTINAUD (Lusignan-Petit), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Alexandre JEAN (Prayssas), Sonia BENASSY (Prayssas), Carène PORTETS (Razimet), Emilie HUGER (Saint-Laurent), Karine FARINA (Saint-Léger), Alain BALDET (Saint-Léon), Eric DEMARIA (Saint-Sardos), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne), Françoise BERTRAND (Verteuil d'Agenais).

Date de convocation :

24 novembre 2025

Objet : Adoption des
nouveaux statuts du SITS
d'Aiguillon et de Port-
Sainte-Marie

Etaient excusés : Corinne ELLAM (Ambrus), Mireille ROSSI (Bruch), Annie THOREL (Bazens), Isabelle BISETTO (Bruch), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Martine GIBARROUX (Calonges), Sylvie BISETTO (Clermont-Dessous), Aurélien FROMENTE (Galapian), Patricia GONOD (Galapian), Stéphanie BORTOLANZA (Frégimont), Myriam MARMIE (Frégimont), Martine RIEUCROS (Lacépède), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Magali FORABOSCO (Montesquieu), Damien POITE (Nicole), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne), Mauricette GERON (Saint-Léon), David LAGARDE (Saint-Laurent), Romain MASSIN (Saint-Salvy), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet), Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet).

Formalité de publicité
le 10 décembre 2025

N'étaient pas représentées les communes de : Ambrus, Bazens, Bourran, Bruch, Calonges, Caubeyres, Frégimont, Galapian, Nicole, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint-Laurent, Saint-Léon, Saint-Pierre de Buzet, Thouars sur Garonne.

Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Adoption des nouveaux statuts du SITS d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Vu l'article L.5211-20 du CGCT,

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.

Vu le projet de statuts élaboré par le comité syndical,

Pour copie conforme.

Considérant l'obligation réglementaire d'adopter des statuts définissant les règles de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon – Port-Sainte-Marie :

Considérant qu'un exemplaire du projet de statuts a été remis à chaque délégué afin qu'ils puissent l'étudier.

DELIBERATION 2025 - 229

AR Prefecture

047-214700049-20260224-2026_14-DE
Reçu le 03/03/2026

047-254701436-20251204-2025_229-DE
Reçu le 03/12/2025

~~Les nouveaux statuts viennent~~ rectifier l'article 1 (dispositions générales et dénomination) suite à l'adhésion de la commune de Hautesvignes.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir délibérer :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le projet de statut du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon – Port-Sainte-Marie selon le modèle annexé à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Président à signer ce document ;

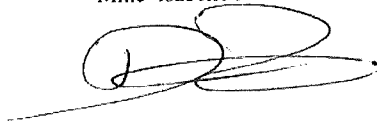
Mandate Monsieur le Président pour le faire appliquer ;

Mandate Monsieur le Président pour solliciter les communes membres afin qu'elles se prononcent sur ces statuts ;

Précise que sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical, leur décision sera réputée favorable ;

Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;

La secrétaire
Mme Isabelle DE-LONGHI



Le Président,
Mr Alain LAFON

